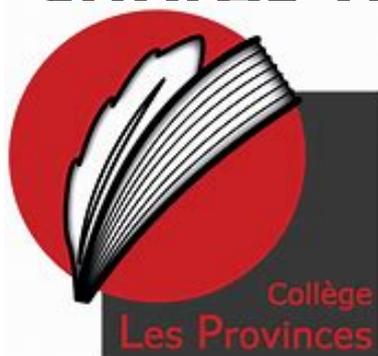


<http://clg-les-provinces-blois.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article383>



Ramassage des manuels scolaires, livres du CDI et autres documents empruntés

auprès des professeurs de



Date de mise en ligne : vendredi 5 juin 2020
français.

- Le Collège - INFORMATIONS -

Copyright © Collège Les Provinces - Tous droits réservés

Dans le respect des règles sanitaires, une procédure de ramassage des documents empruntés au collège a été mise en place :

Les élèves qui sont à la maison, devront ramener leurs manuels au collège sur les plages de temps dédiées, pour limiter les croisements avec ceux qui sont à l'intérieur. Le retour se fera devant l'établissement entre la grille et les portes, afin qu'aucun n'élève ne pénètre dans le bâtiment sécurisé pour ceux qui y sont. Les élèves montreront les codes des livres aux personnes présentes afin que le retour soit validé sur le logiciel de prêt et poseront les documents sur un chariot. Les adultes ne manipuleront pas les livres.

Il sera toutefois possible d'aller jusqu'au casier accompagné d'un AED, avec lavage de mains en entrant et port d'un masque personnel obligatoire.

Le retour des documents sera l'occasion de récupérer les dossiers d'inscription pour l'an prochain.

Lundi 22 juin 2020 :

Les 4ème qui ne sont pas en cours, viendront de 9h à midi.

Les 4ème qui sont au collège, donneront leurs manuels l'après midi en classe.

Les 3ème qui sont inscrits, ce jour là, à l'ASSR2 donneront leurs manuels à la fin de leur session en salle de classe.

le mardi 23 juin :

Les 3ème qui ne sont pas en cours, viendront de 9h15 à midi.

Les 3ème qui sont en cours, donneront leurs manuels l'après midi en classe.

le jeudi 25 juin :

Les 6ème qui ne sont pas en cours, viendront de 9h30 à midi.

Les 6ème qui sont en cours, donneront leurs manuels l'après midi en classe.

le vendredi 26 juin :

Les 5ème qui ne sont pas en cours, viendront de 9h15 à midi

Les 5ème qui sont en cours, donneront leurs manuels l'après midi en classe.

Les familles qui ont plusieurs enfants au collège, peuvent ne venir qu'une seule fois, afin de limiter leurs déplacements.

Il est impératif que tous les documents soient rendus avant le 4 juillet, afin que nous puissions à la rentrée scolaire prochaine prêter des manuels aux jeunes et ouvrir le CDI dans de bonnes conditions.

Mme Hubert

Enseignante documentaliste